

29 octobre 2004

=====

Face à la droite, une gauche debout !

“ Pas de place pour vous, tous les logements libres sont réservés aux relogements des habitants du Val-Fourré dont on a va détruire les habitations ”. C'est ce qu'on a osé répondre à un jeune couple (salariés tous les deux) qui souhaitait emménager au Val-Fourré. Ne correspondait-il pas pourtant aux critères de la fameuse “ mixité sociale ” derrière laquelle se cache la droite mantaise pour casser les logements sociaux au Val-Fourré ?

Parce-que la droite veut absolument appliquer sa politique

au mépris des réalités, elle enfonce Mantes la Jolie dans de graves difficultés. En clair, au lieu de réhabiliter sérieusement le Val-Fourré, on le casse. Au lieu de préserver l'environnement et le cadre de vie des habitants de Gassicourt et du Centre-Ville, on livre aux promoteurs privés la moindre parcelle de terrain libéré. Au lieu d'investir pour le bien-être, on paie des indemnités somptueuses aux entreprises expropriées de la ZAC des Bords de Seine. Et comme l'argent finit par manquer, on claironne qu'on

n'augmente pas les impôts locaux alors qu'on vote à la CAMY une augmentation de 100% de la taxe sur les ordures ménagères. Face à cette politique, les Mantaises et les Mantais ont besoin d'une gauche claire qui sache reconnaître ses erreurs passées, qui travaille quotidiennement au service des habitants et, surtout, qui fasse la preuve qu'elle tiendra ses promesses une fois élue.

Bien à vous,

Marc Jammet.

Quartier des explorateurs : place au privé !

Sous prétexte de “ résidentialiser ” le quartier, on va casser 30 logements et vendre 58 logements HLM. Alors que la demande de logement s'accroît, réduire les possibilités d'accès au logement social est scandaleux. Cela permet de plus d'éviter toute réhabilitation sérieuse.

J'ai voté contre (Pour : droite et Front national. Abstention : PS et DECIL. Contre : PCF)¹

ZAC des Bords de Seine : le gouffre financier

Plusieurs entreprises expropriées de la ZAC ont attaqué la Municipalité devant le Tribunal de Grande Instance. Celui-ci, par deux jugements les 14 mai et 23 juillet, a largement augmenté les indemnités que la Municipalité prétendait devoir. Du coup, pour prendre possession des terrains, la ville doit payer (directement aux entreprises ou consigner – c'est à dire verser sur un compte bloqué) des sommes très importantes. Obtiennent ainsi sur décision du Tribunal : **Cheneau-Maillard** plus de 3 millions d'euros ; **KDI** près de 600 000 euros ; **GAP** 200 000 euros ; **Diffusion Henri IV** 80 000 euros ; **SCI Castors** 160 000 euros ; **Coopérative agricole** : 1 million et 310 000 euros ;

Clear Channel France 4 000 euros, **Garage du Berry** près de 170 000 euros. ***Soit au total plus de 6 millions d'euros (4 milliards de centimes).***

Rues Marceau et papeterie.

A nouveau la Municipalité a accordé 2 permis de construire pour des constructions privées massives (jusqu'à 11 mètres de haut) qui défigureraient le quartier à quelques mètres de l'église Sainte Anne.

J'ai écrit au Sous-Préfet afin qu'il annule ces deux permis de construire dont la légalité est contestable.

Stationnement : fortes hausses.

Les parkings souterrains ne sont pas assez remplis ? La Municipalité a trouvé la réponse. Le 2 juillet dernier, elle a augmenté tous les tarifs de surface de 20 à 50% !

Bien évidemment, j'ai voté contre (Pour : la droite et le Front national. Contre : PCF, PS, DECIL)

Employés communaux.

Il existe un organisme (Centre Interdépartemental de Gestion) chargé de gérer la carrière et la rémunération des employés communaux. Il assure un minimum d'équité, de transparence et de formation. Or la ville, après avoir refusé d'y adhérer, proposait le 2 juillet, de faire intervenir cet organisme par convention. En clair, tout en conservant la main-mise totale sur les employés communaux, ne s'agissait-

¹ Des problèmes de santé m'ont empêché au dernier moment de participer au Conseil municipal du 11 octobre dernier. C'est la raison pour laquelle vous y trouverez peu de références.

il pas de savoir “ jusqu’où la Municipalité avait le droit d’aller légalement” ?

J’ai donc réclamé que la ville adhère au CIG. Devant le refus du Maire, j’ai voté contre. (Pour : droite et Front national. Abstention : PS et DECIL. Contre : PCF)

Urbanisme : action commune Mantes la Ville et Mantes la Jolie.

Les deux villes se regroupent pour faire appel ensemble aux entreprises de conseil. En clair, Mantes la Ville (à majorité PS) a décidé d’emboîter le pas à Mantes la Jolie en matière d’urbanisme.

Etant donné les dégâts déjà faits à Mantes la Jolie, j’ai voté contre cette délibération. (Pour : droite et Front national. Abstention : PS et DECIL. Contre : PCF).

MANEX : mort programmée ?

“ MANEX ” est une association d’insertion plus particulièrement orientée vers les plus de 50 ans. La gestion de ses premiers dirigeants a conduit à un grave déficit sans que les pouvoirs publics (Conseil général, Etat notamment qui, en échange des subventions qu’ils versent doivent contrôler les comptes) n’interviennent. Or c’est au moment où une nouvelle équipe se bat pour redresser les comptes qu’on retire les subventions à cette association.

Je suis intervenu auprès de Franck Borotra, le président du Conseil général. Celui-ci m’a répondu qu’il s’engagerait si l’Etat lui-même faisait de même. Aux dernières nouvelles, une solution semblerait se dessiner avec le dépôt de bilan de l’association permettant à l’Etat d’apurer la dette. Cela sera-t-il le prélude à la relance des activités ou la mise à mort pure et simple ? Affaire à suivre....

Foyer AREPA : expulsions massives.

Parce que les personnes âgées ne correspondaient pas aux critères d’accueil (l’immense majorité d’entre eux nécessitait des soins médicaux quotidiens), on leur a donné un délai de quelques jours pour déguerpir. Seulement, le problème n’était pas nouveau. Cela faisait des années que la direction du foyer, le Conseil général, la Mairie avaient laissé s’aggraver la situation.

Au Conseil municipal du 2 juillet, je me suis insurgé contre le mépris dont on avait fait preuve envers ces personnes, traitées comme des kleenex. J’ai demandé que l’on prenne du temps pour régler humainement ce problème. Je me suis aussi adressé en ce sens au

président du Conseil général (qui, dans sa réponse, a rejeté la faute sur le Foyer). Depuis, des aides financières et des conditions particulières de relogement en foyer médicalisé (notamment à Gargenville) ont été accordées aux familles. Depuis cette expulsion, on déplore malheureusement la mort d’une personne âgée et plusieurs tentatives de suicide.

Je suis intervenu :

Auprès de Monsieur Lambert, Sous-préfet de Mantes la Jolie :

pour faire annuler les permis de construire des rues Marceau et Papeterie, pour empêcher une procédure d’expulsion locative

Auprès du Préfet des Yvelines (qui ne m’a toujours pas répondu) :

pour une demande de regroupement familial auprès d’une personne dont l’état de santé nécessite la présence de ses enfants.

Auprès de Monsieur Franck Borotra, Président du Conseil général des Yvelines :

pour l’association MANEX, contre l’expulsion précipitée des résidents du foyer AREPA
Auprès de Monsieur Pierre Bédier, Maire de Mantes la Jolie :

pour l’installation d’un

“ rétrécisseur ” de chaussée à l’angle des rues de

Gassicourt et du Clos Scellier.

Prochain Conseil municipal.

Il aura lieu le **lundi 22 novembre à 20h30** à l’Hôtel de Ville (entrée des mariages).

Il est public. Tout le monde peut donc y assister librement.

Pour me contacter

• **Courrier.** Marc Jammet, Hôtel de Ville, 31 rue Gambetta 78200 Mantes la Jolie

• **Internet.**

Site : <http://perso.wanadoo.fr/pcfmanetes> E-mail : marc.jammet@wanadoo.fr

• **Par téléphone** au

06 07 67 41 29

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre, il vous suffit de me le faire savoir.

Si vous pensez que la démocratie a besoin d’informations et que vous souhaitez m’aider financièrement, adressez votre don à PCF MANTES, 9 rue Debeaumarché 78711 Mantes la Ville (Chèques à l’ordre d’ADF PCF. Un reçu - pour déduire de vos impôts - vous sera envoyé). Merci d’avance